L'Hon. M. HOLTON—Nécessairement, elle ne peut pas imposer de taxe directe, parce qu'elle n'a pas d'institutions munici-

pales. (Rires.)

L'Hon. A. A. DORION-Eh bien! je vois dans un discours prononcé par M. TILLEY, premier ministre du Nouveau-Brunswick, que cet octroi de \$63,000 par année, et les 80 centins par tête payés pour les besoins du gouvernement local, donneront au Nouveau-Brunswick \$34,000 par année de plus que ce qu'il a besoin pour subvenir à toutes ses dépenses locales actuelles. (Ecoutez!) L'on trouverait tout le discours de M. TILLEY très-instructif si je pouvais tout le lire, mais je crains de fatiguer la chambre. (Cris de continuez! continuez!) Après avoir parlé des différents avantages qui seront conférés au Nouveau-Brunswick par la confédération, M. TILLEY dit :

"Mais à part tous ces avantages, nous recevrons pendant dix ans un subside de \$63,000 par année. Nos dépenses locales, additionnées ensemble, s'élèvent à \$320,630; et nous recevrons du gouvernement général, sans accroissement de taxe, \$90,000 au lieu de nos droits d'exportation (ce devrait être "droits d'importation") et notre revenu territorial casuel, faisant \$201,137, et un subside spécial de \$63,000 par année pendant 10 ans, faisant en tout \$354,637, ou \$34,000 de plus que tous nos besoins actuels. Oe sont la les principaux points qu'il faut examiner." (Ecoutez !)

L'on se rappellera de plus que M. TILLEY a déclaré que sans le chemin de fer intercolonial, pas de confédération! Et le Canada et les ministres canadiens se sont montrés prêts à lui accorder tout ce qu'il demandait : chemin de fer, subside et bonus. (Ecoutez!) Mais il n'y a pas que le Nouveau-Brunswick qui doive avoir quelque chose au-delà de tous ses besoins. J'ai ici un extrait de l'Examiner de Charlottetown (Ile du Prince-Edouard), dans lequel M. WHELAN, son rédacteur, qui était aussi l'un des délégués à la conférence de Québec, résume les avantages qu'obtiendra l'Ile du Prince-Edouard à peu près comme M. TILLEY le fait pour le Nouveau-Brunswick. Il dit:

Prince-Edouard sera garantie au montant de \$2,025,000—dont l'intérêt, à 5 pour cent, sera de

\$101,250.

"Ajoutez à cela la proportion que la confédération donnera à chaque province pour le soutien de son administration locale, au taux de 80 centins par tête, faisant pour la population de l'Île du Prince-Edouard, qui est de 81,000, la somme de \$64,800; nous avons alors un total de \$166,050, que l'Île du Prince-Edouard recevra annuellement.

"Déduisez de cette somme \$12,000, pour l'intérêt à 5 pour cent sur notre dette de £75,000 courant, ou \$240,000 et la balance en notre faveur sera de \$154,050, somme qui dépasse de près de quarante-huit mille piastres le coût actuel de notre administration locale, le gouvernement contral prenant sur lui le paiement de certaines dépenses générales." (Ecoutez! écoutez!)

Les dépenses générales dont il parle sont les salaires du gouverneur, des juges, etc., que paiera le gouvernement général. Ainsi, monsieur l'Orateur, nous voyons MM. Whelan et TILLEY, deux des délégués, qui se félicitent de la bonne affaire qu'ils ont faite aux dépens du Canada, et qui cherchent à faire accepter le projet de confédération en montrant que le Nouveau-Brunswick aura \$34,000 de plus que ses besoins, et l'Ile du Prince-Edouard \$48,000. Je conseillerais au ministre des finances, lorsqu'il aura besoin d'argent, d'aller à ces provinces et d'emprunter ce surplus que nous leur aurons payé; elles consentiront sans doute à nous le prêter à des coaditions favorables. (Rires.) J'ai fait un petit calcul pour voir quelle proportion le Haut et le Bas-Canada auront respectivement à supporter de ces nouvelles charges. \$63,000 par année données pendant dix ans au Nouveau-Brunswick formeraient un capital, à 5 pour cent, de près de \$350,000.

L'Hon. M. HOLTON — Plus près de

\$100,000.

L'Hon. A. A. DORION-Mon calcul est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité; mais prenons \$350,000 comme valeur capitalisée de cette annuité pendant dix ans. Cela nous donne un intérêt de \$17,500 par année. Maintenant, supposons que l'accroissement du territoire qu'il faudra défendre sous la confédération augmente les dépenses de la milice au montant d'un million par année,-et c'est là, je crois, une estimation très raisonnable, surtout s'il faut mettro à effet les projets grandioses de la conférence à propos d'une armée et d'une marine, tel qu'expliquées par l'hon, président du conseil à son suditoire de Toronto; -ajoutez ensuite l'intérêt de la somme requise pour construire le chemin de fer intercolonial, à 5 pour cent, sur \$20,000,000, \$1,000,000 de plus, qui s'accrost de \$150,000 d'indemnité que l'on doit payer à Terreneuve pour ses " précieuses terres minérales." Ensuite nous avons à payer les gouvernements locaux au taux de 80 centine par tête, en tout \$3,056,849; l'intérêt sur la dette de la Nouvelle-keosse, \$8,00),000, a'élèvera à \$400,000; sur celle du Nouveau-Brunswick,